Nations Unies E/CN.6/2009/NGO/21

Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

Déclaration présentée par les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Coalition contre le trafic des femmes, Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, Congrégations de Saint-Joseph, Dominican Leadership Conference, Franciscans International, Grail, Fédération internationale des travailleurs sociaux, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, Partnership for Global Justice, Sisters of Charity Federation, Sisters of Mercy of the Americas, Association des femmes africaines face au sida, Society of Catholic Medical Missionaries, Soroptimist International, UNANIMA International, VIVAT International, Projet tandem et Teresian Association

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2009/1.

08-64371 (F) 270109 290109

Déclaration*

Il est depuis longtemps admis que les inégalités entre les sexes sont à l'origine de la discrimination et de la violence dont les femmes font l'objet. Le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995, a réaffirmé avec force l'importance du partage égal des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, en soulignant qu'un partenariat harmonieux (entre hommes et femmes) était essentiel à leur bien-être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement de la démocratie. Malheureusement, si les documents adoptés à l'issue de la session extraordinaire organisée cinq ans après la Conférence de Beijing témoignent d'un intense débat sur les divers aspects du partage des responsabilités entre les hommes et les femmes, ils ne proposent pas de mesure généralement acceptée pour déterminer si des progrès ont été accomplis. [A/S-23/10/Rev.1 (Suppl. n° 3)].

Depuis lors, la propagation rapide de la pandémie du sida n'a fait qu'alourdir encore le fardeau causé par le partage inégal des responsabilités entre les hommes et les femmes, comme l'indiquent de nombreux documents présentés à la réunion du groupe d'experts organisée en octobre 2008 en préparation de la présente session.

Les témoignages de nos membres qui œuvrent dans des pays se caractérisant par une forte incidence du VIH/sida en apportent de nouvelles preuves concrètes.

Cela montre par ailleurs qu'il faut modifier les politiques et redoubler d'efforts pour parvenir à un partage égal des responsabilités, comme l'illustrent les exemples ci-après :

– Les femmes se soumettent souvent à un test de dépistage du VIH durant la grossesse. Si elles sont séropositives, nous leur demandons d'amener leur époux pour qu'il consulte un de nos agents et qu'il passe un test, mais il arrive souvent qu'elles refusent car elles craignent d'être battues ou pire encore, d'être totalement rejetées par leur époux et leur famille;

– Dans (mon) pays, le Gouvernement dispense des informations précises (pour promouvoir la santé des familles) en vue d'aider, de conseiller et d'informer les femmes sur leurs conditions de vie et celles de leur famille, mais les hommes ne sont pas concernés par ces interventions;

– La dispense de soins aux enfants orphelins à cause du VIH/sida et aux veuves qui sont souvent très jeunes est une gageure de taille. Nous voyons beaucoup d'enfants assumer le rôle de parents, en particulier les filles, qui deviennent chefs de famille et perdent ainsi une occasion de suivre un enseignement qui peut leur permettre de jouer un rôle plus productif dans la société;

– Les femmes ont peu de possibilités de gagner de l'argent, ce qui a pour effet d'aggraver la désintégration sociale, qui s'accompagne d'une augmentation de la prostitution et aboutit à de nouvelles infections par le VIH/sida. On assiste également à une montée de l'alcoolisme, qui est exacerbé par la vente d'alcool de fabrication artisanale pour gagner un peu plus afin d'aider sa famille – « *Comment puis-je nourrir mes enfants si je ne gagne pas plus d'argent?* ».

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Nous approuvons sans réserve le Programme d'action de Beijing, qui préconise un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes, ainsi que l'importance accordée à la promotion de l'égalité des sexes dans le document issu de la session extraordinaire organisée cinq ans après la Conférence de Beijing.

Une stratégie à deux niveaux, l'un à long terme et l'autre plus immédiat, s'impose dans le contexte de la pandémie du VIH/sida :

– Il faut élaborer et appliquer des politiques à long terme et en suivre l'application, notamment pour ce qui est des programmes intégrés de socialisation entre les deux sexes, de manière à favoriser l'avènement plus rapide d'une prise de conscience commune des hommes et des femmes – concernant le pouvoir et les systèmes patriarcaux, les privilèges et les ressources qui sont privilégiées;

– Il convient de mettre en œuvre des programmes d'information sur les droits humains pour lutter contre la montée de la violence à l'égard des femmes et des filles, qui seront étayés par un cadre juridique réprimant ce type de violence.

Dans le contexte plus immédiat des soins dispensés aux malades du VIH/sida, nous estimons que des enseignements sont à tirer de l'expérience acquise, notamment en Afrique subsaharienne, qui peuvent être examinés et adaptés tant en Afrique que dans d'autres endroits du monde. On trouvera ci-après quelques exemples d'activités cités dans les documents présentés à la réunion du groupe d'experts :

– Programmes de soins bénévoles dans le cadre desquels des femmes et des hommes donnent l'exemple en assumant une part égale des tâches;

– Études sur les liens existant entre les systèmes de santé et les soins dispensés à domicile, qui peuvent contribuer à alléger la charge qui pèse sur ces systèmes du fait du sida. Dans certains cas, les organisations qui dispensent des soins à domicile ont facilité la tâche des familles qui soignent leurs proches. Plusieurs types d'organisation ont participé à ces programmes, qu'il s'agisse d'organisations locales ou confessionnelles (Olagoke Akintola, *Towards equal sharing of AIDS caring responsibilities: Learning from Africa*, document préparé pour la réunion du Groupe d'experts sur le thème prioritaire, organisée par la Division de la promotion de la femme, à Genève, du 6 au 9 octobre 2008);

– Sensibilisation des organisations de donateurs aux avantages découlant d'un partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida.

Nous invitons les participants à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme à préparer un document énergique et faisons les recommandations suivantes :

– Les gouvernements doivent adopter des mesures d'incitation pour encourager les hommes à participer activement aux programmes d'information sur le VIH/sida, notamment;

– Comme ils l'ont fait pour promouvoir les tests de dépistage du VIH, les hommes occupant des postes de responsabilité devraient par ailleurs montrer

l'exemple et préconiser un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes au sein du ménage, en particulier, dans le contexte des soins dispensés aux malades du VIH/sida;

– Examiner les pratiques optimales préconisées dans les programmes d'information afin d'éliminer les stéréotypes sexistes et de promouvoir un partage égal des responsabilités entre hommes et femmes dès le plus jeune âge, et diffuser largement des programmes types;

– Concevoir et appliquer des politiques publiques destinées à valoriser les activités de dispense de soins parmi les hommes et à offrir des avantages pour les programmes qui ont eu de bons résultats s'agissant de promouvoir un partage égal des responsabilités. Il faudra pour ce faire définir des normes et des indicateurs permettant de mesurer les changements et associer les hommes et les femmes à l'élaboration des programmes en tenant compte du contexte culturel local.